

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
17 Juillet 1876.

Chronique générale.

Le nouveau mouvement préfectoral dont il était question depuis le jour où les gauches ont abdiqué entre les mains de M. de Marcère a paru au *Journal officiel*. Hâtons-nous d'ajouter qu'il est aussi bénin que le premier, plus peut-être, et constatons avec satisfaction qu'il ne nous paraît pas de nature à contenter ces fiers puritains de la République qui, dans la question des maires, ont sacrifié leurs convictions dans le double espoir peut-être que leurs visées ambitieuses seraient satisfaites, et que leurs rancunes seraient assouviées comme elles le furent lors du joyeux avènement de M. de Marcère aux affaires.

Ce dernier mouvement comprend 28 nominations de sous-préfets et 33 nominations dans les secrétariats généraux et les conseils de préfecture. Tout ce remue-ménage est occasionné : 1° par la démission de trois sous-préfets, savoir : M. Ernouf-Bignon, sous-préfet d'Apt, M. Chavanne, sous-préfet de Murat, et M. de Bernis, sous-préfet de Toul ; 2° par la mise en disponibilité, sur leur demande, de MM. Thomas, sous-préfet de Thonon ; de Rességuier, sous-préfet de Bar-sur-Seine, et Barrey, sous-préfet de Quimperlé ; 3° par le décès, la démission ou la mise à la retraite volontaire de quelques fonctionnaires siégeant dans les conseils de préfecture.

Au reste, pas la moindre révocation, le moindre appel à d'autres fonctions ; pas la plus légère trace de sévérité ou de disgrâce.

La quatrième commission d'initiative a refusé de prendre en considération la proposition de MM. Eschassériaux et Jolibois,

tendant à fixer le service militaire à quatre années dans l'armée active et cinq années dans la réserve, et à centraliser les sommes versées par les engagés conditionnels d'un an dans la caisse spéciale, pour les employer en primes de rengagement et hautes payes pour les sous-officiers.

La même commission a repoussé la prise en considération des députés bonapartistes, tendant à permettre la substitution des numéros, entre jeunes gens de la même classe, portés pour le service militaire sur la première partie des listes cantonales de la région, moyennant une prestation dont le taux sera réglé par le ministre de la guerre.

Elle a également refusé de prendre en considération la proposition de MM. Rouvenne, Destremx, etc., tendant d'une manière trop générale à proposer des moyens financiers et autres, que M. le ministre de l'agriculture jugera nécessaires pour mettre fin à la crise agricole, et à en empêcher le retour.

Le général Vinoy semble avoir de grandes chances d'être nommé sénateur à vie. Toute politique à part, nul ne le mérite plus par son caractère et son admirable conduite pendant la guerre.

Des agents ont été envoyés en province pour organiser un pétitionnement en faveur de la proposition Marcou ayant pour but de demander des poursuites contre les auteurs du 2 décembre. Plusieurs préfets ont immédiatement informé de ce fait le gouvernement et ont demandé des instructions à ce sujet.

Les électeurs de la circonscription de Roubaix (Nord) se sont réunis hier dimanche pour élire un député en remplacement de M. Deregnacourt. Quatre candidatures étaient en présence : les radicaux patronnaient M. Moreau, ancien directeur des travaux municipaux quand M. Deregnacourt était maire ; M. Matrot, ingénieur à Lille,

était porté par la gauche républicaine ; M. Delaporte-Bayard, ancien boucher enrichi, sollicitait les suffrages des républicains modérés, et toutes les voix conservatrices paraissaient décidées à se rallier à la candidature de M. Pierre Cateau qui a été élu, dernièrement, conseiller général pour le canton de Roubaix. Cette candidature, dans la pensée de ceux qui l'avaient acceptée, était plutôt une candidature d'affaires qu'une candidature politique.

Le *Bien public* est compris dans les poursuites dirigées par le R. P. Du Lac, recteur de l'École Sainte-Geneviève, contre la *Republique française*, la *Petite République française*, le *Peuple*, la *Tribune*, les *Droits de l'Homme* et la *France*.

Ce dernier journal est poursuivi, non pas seulement à la requête de l'honorable supérieur de l'établissement diffamé, mais encore au nom de 130 pères de famille et de quatre élèves majeurs.

L'affaire est fixée à jeudi prochain 20 juillet.

On remarque en province comme à Paris un certain mouvement parmi toutes les loges maçonniques de France depuis environ un mois.

En dépit de la publicité donnée au vote, un certain nombre de députés républicains ont accordé leurs suffrages à l'élection de M. le comte de Mun. Voici leurs noms : MM. Faye, Flandin, de Gasté, Godin, Victor Lefranc, de Lur-Saluces, de Marcère, Léon Pagès et Bethmont, président de la commission d'enquête. La plupart des députés de l'Appel au peuple ont voté en faveur de la validation ; deux bonapartistes ont voté contre : MM. Brière et Ginoux de Fermon ; onze se sont abstenus : MM. le prince Napoléon, Dréolle, Eschassériaux père, Eschassériaux fils, duc de Feltré, Gaudin, Janvier de La Motte père, Janvier de La Motte fils, Jolibois,

Levert, Sarlande. M. Dufaure n'a pas pris part au vote.

L'invalidation de l'élection de M. le comte de Mun n'a pas eu le don de satisfaire entièrement les hommes de la gauche.

On attribue à M. Bethmont, président de la commission d'enquête sur l'élection de Pontivy, les paroles suivantes qu'il aurait publiquement prononcées jeudi avant la séance :

« Ma conviction est que l'invalidation de M. le comte de Mun serait une injustice. »

Le vote de M. Bethmont n'est pas la seule remarque à laquelle donne lieu le scrutin de jeudi. Ainsi l'on voit que parmi les ministres, M. Dufaure et M. de Marcère lui-même ont voté pour la validation, tandis que M. le duc Decazes s'est abstenu.

On compte à peu près soixante députés républicains qui ont eu honte du coup de force résolu par la majorité radicale et qui ont voté pour la validation.

Il y avait jeudi soir dîner parlementaire chez M. Grévy ; les invités appartenaient à la droite de l'Assemblée. Le président de la Chambre des députés ne leur a pas caché qu'il avait vu avec le plus grand regret l'invalidation de M. le comte de Mun. Il leur a même assuré qu'il avait fait tout ce qui était en lui pour empêcher cet acte inique ; ce qui donnerait à penser que l'influence de l'honorable président n'est pas aussi considérable qu'on veut bien le dire.

Le *Morning Post* publie une dépêche de Berlin d'après laquelle un comité national travaille maintenant à Genève à obtenir la réunion de Nice à l'Italie, et qu'il a sollicité l'aide du peuple allemand à ce sujet.

Nouvelle et touchante preuve de reconnaissance envers la France !

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Après quelques jours passés avec nous, le maître compagnon nous quitta content de tout le monde. On pleura un peu en se disant adieu ; Mauricec n'espérait plus nous voir.

— Nous voilà séparés jusqu'au jugement dernier, dit-il ; mais n'importe, la dernière entrevue aura été bonne. Ce n'est pas chose si commune, savez-vous, que de se retrouver après une longue absence et de se quitter sans avoir rien à se reprocher l'un à l'autre. Vous êtes sur la grande route de la fortune, les enfants ; ne forcez point les relais et continuez votre chemin, en prenant garde aux ornieres. Je vous laisse là une petite chrétienne qui me rappellera à votre souvenir. Et toi, Pierre Henri, qui écris comme on parle, ne fais plus le fainéant, peins-moi, de temps en temps, une lettre où tu me diras l'état du ménage ; puisque le diable a inventé l'écriture, faut bien s'en servir.

Il nous embrassa encore, revint au berceau de sa filleule pour la regarder dormir, puis partit...

L'espèce de pressentiment qu'il avait eu en nous quittant devait se réaliser ; je ne l'ai jamais revu, bien qu'il ait encore vécu, Dieu merci ! de longues années.

De temps en temps seulement des compagnons m'apportaient verbalement de ses nouvelles avec de petits présents pour Marianne.

Le bon compagnon vieillissait sans se casser ; toujours aussi brave à l'ouvrage et aussi chaud pour ses amis. L'entrepreneur qui avait vu à qui il avait affaire le laissait maître dans sa partie.

Mauricet vieillit ainsi heureux et utile, sans jamais croire qu'il eût pu mériter une meilleure position ; c'était, comme on dit, un cœur simple et qui n'avait pas l'idée de refaire les partages après le bon Dieu.

Il y a un an seulement que j'appris subitement sa maladie et sa fin.

Il était venu au chantier moins vaillant que d'ordinaire, avait reçu une pluie d'orage sans vouloir quitter ; et, pris de la fièvre dès le soir, il avait rendu le dernier soupir le surlendemain. Soldat du travail, il était mort, pour ainsi dire, sur son champ de bataille !

Ce fut pour nous une rude nouvelle ! Geneviève l'aimait d'une amitié spéciale ; elle fit prendre le

deuil à la petite Marianne : c'était le dernier témoin de notre jeunesse qui s'en allait ; notre dernier parent de choix qu'on mettait sous terre !

Maintenant notre famille commençait à nous : nos enfants allaient peu à peu nous remplacer ; nous entrions dans la descende, au bas de laquelle s'ouvre la porte du cimetière.

Heureusement qu'on ne s'arrête point à ces idées ! Les hommes vivent comme le monde va, sous la volonté de Dieu ; c'est à lui de penser et à nous de nous soumettre.

Frédéric et Marianne grandissaient sans nous donner de souci et sans en prendre ; c'était la bonne humeur de la maison.

Le garçon tournait déjà autour des ouvriers et apprenait en regardant, la petite fille suivait partout sa mère, comme si elle avait besoin, pour vivre, de la voir, lui rire et de l'embrasser.

Cependant madame Lefort nous l'enlevait par instants ; elle-même avait une fille qui s'était prise de vive amitié pour Marianne et ne voulait jouer ou travailler qu'avec elle ; Marianne était son encouragement et sa récompense. Insensiblement notre maison devint comme une dépendance de celle de la voisine. Une porte de communication, qui donnait autrefois du parc dans mon chantier, avait été rouverte. Quand mademoiselle Caroline n'était point chez nous, Marianne était chez elle ; tous les jours, l'enfant revenait avec quelques nouveaux

présents : c'étaient des fruits, des jouets, des bijoux même ! Plus d'un nous jalousait ces générosités ; quant à moi, j'en avais de la reconnaissance, mais seulement à cause de l'amitié qu'elles prouvaient ; j'étais plus heureux des caresses de la petite voisine que de ses cadeaux.

Pour dire la vérité, madame Lefort n'y mettait aucune mauvaise fierté. Notre enfant était toujours traitée comme l'égale de sa fille, à qui même souvent elle l'offrait en exemple.

Tout alla le mieux du monde jusqu'au moment où M. Lefort accepta des fonctions qui le forcèrent de retourner à Paris.

En apprenant qu'elle allait quitter Marianne, sa fille jeta les hauts cris ; on eut beau lui faire des promesses, rien ne pouvait la consoler.

Enfin, la veille du départ, madame Lefort arriva pendant notre souper ; elle était suivie d'une femme de chambre qui repartit après avoir déposé un carton.

Notre voisine chercha un prétexte pour faire sortir les enfants, et quand nous fûmes seuls :

— Je viens causer avec vous de choses sérieuses, dit-elle ; ne commencez point par vous récrier, et écoutez-moi avec tout votre bon cœur et toute votre raison.

Nous le lui promîmes.

— Je n'ai pas besoin de vous parler de l'attachement de Caroline pour Marianne, continua-t-elle ;

Si les porteurs de fonds turcs se berçaient de l'espoir de toucher le coupon de juillet, comme la Porte l'avait promis, ils sont bien déçus, car une dépêche officielle de Constantinople a annoncé que « les circonstances actuelles obligent le gouvernement à ajourner de nouveau le service de la dette publique. »

Il fallait s'y attendre, et les naïfs seuls pouvaient conserver des illusions.

Plusieurs des membres de la commission relative au projet de reconstruction du palais des Tuileries sont assez mécontents du ministre des travaux publics. Ils avaient demandé la création d'une commission composée d'hommes spéciaux, surtout d'architectes qui auraient été appelés à visiter les ruines, à rendre compte de leur état et à fournir les renseignements techniques qui sont nécessaires dans cette question. Le ministre, sans consulter et sans donner avis à personne, a fait son choix, et la commission sénatoriale, tenue complètement en dehors des travaux qui peuvent s'exécuter, n'est pas appelée à contrôler par elle-même les travaux d'une commission extra-parlementaire de la composition de laquelle elle n'a pas même eu avis.

L'attention de plusieurs députés vient d'être appelée sur un projet de proposition de suppression de l'impôt des portes et fenêtres. Cet impôt, établi en France par la loi du 4 frimaire an VII, était une taxe extraordinaire qui ne devait avoir qu'un caractère provisoire condamné à disparaître de notre législation fiscale aussitôt après la guerre. Cet impôt serait remplacé, comme en Angleterre, par une taxe additionnelle sur les maisons.

L'inauguration du monument de Coulmiers a été fixée au dimanche 30 juillet, à midi précis. Le général d'Aurelle de Paladines et un grand nombre d'officiers et soldats de la première armée de la Loire assisteront à cette cérémonie, l'une des dernières auxquelles auront donné lieu les nombreux combats qui ont marqué la guerre de 1870.

Ce monument, dont la bénédiction sera faite par M^r l'évêque d'Orléans, est aujourd'hui terminé. On grave en ce moment les noms des victimes de Coulmiers, travail qui sera d'ailleurs achevé pour le jour de l'inauguration.

L'ARMÉE ET LES RÉPUBLICAINS.

On a distribué aux députés le rapport de M. Langlois sur le budget de la guerre pour l'exercice 1877.

C'est dire que les républicains ne sont pas exigeants en matière de compétence militaire.

M. Langlois a bien été, en 1870-1871, colonel de la garde nationale de Paris ;

Il s'est même bravement conduit à Buzenval ; Mais le reste de sa vie, passée en propagando socialiste par la parole et par la plume, ne doit l'avoir que très-insuffisamment préparé aux difficiles fonctions que lui a confiées la commission du budget.

Son rapport, d'ailleurs, ne manquera pas d'intéresser. Il fournira même à tous les hommes attentifs et impartiaux qui le liront deux observations très-précieuses.

Ils y retrouveront, tout d'abord, le mauvais esprit dont les républicains sont animés à l'égard de l'armée et surtout de ses chefs.

Depuis fort longtemps, la nécessité se faisait sentir d'augmenter la solde des officiers.

C'est une vérité banale que, de toutes les fonctions publiques, celles de l'armée et de la magistrature sont les plus insuffisamment rétribuées.

L'exiguïté des ressources du budget a malheureusement forcé le gouvernement à ne procéder à cette augmentation que partiellement.

Il a commencé par élever la solde des officiers d'artillerie, puis celle des officiers du génie.

Il en est actuellement aux officiers de l'état-major et aux officiers assimilés des corps de l'intendance et de santé.

Le tour des officiers de cavalerie et d'infanterie viendra le plus tôt possible.

Au lieu de chercher à atténuer, comme c'était son devoir, ce que cette inégalité momentanée de traitement peut avoir de pénible pour ces deux catégories d'officiers, M. Langlois y insiste avec une sorte de complaisance.

La commission du budget, dont il est l'organe, propose d'ailleurs la suppression de la plus grande partie de l'augmentation demandée par le gouvernement en faveur de l'intendance et du corps de santé, sous prétexte qu'« ils ne doivent pas être plus favorisés que la cavalerie et l'infanterie, qui sont au premier rang lorsqu'il s'agit de combattre. »

Les officiers de l'intendance et du corps de santé attendront donc, pour être augmentés, que la situation budgétaire permette d'augmenter, en même temps, les officiers de cavalerie et d'infanterie.

Comme si la bonne fortune anticipée des uns faisait la mauvaise fortune des autres !

Voilà, en vérité, les officiers de cavalerie et d'infanterie bien avancés.

En attendront-ils leur augmentation un jour de moins ?

Il fallait s'attendre à quelque démonstration des défiances qu'inspirent aux républicains la plupart des commandants actuels de corps d'armée.

La commission du budget, par l'organe de M. Langlois, propose de réduire d'un quart les frais généraux qui leur sont alloués.

« En ne les réduisant que d'un quart, ajoute le rapporteur, nous croyons avoir fait preuve de modération ! »

L'autre observation qui se dégage du rapport de M. Langlois, c'est que la façon dont nos parlementaires entendent la discussion du budget de la guerre est absolument abusive et est de nature à entraver l'œuvre de notre reconstitution militaire.

On sait comment la Prusse est arrivée à constituer son prodigieux armement sans éveiller les défiances de l'Europe.

Le roi de Prusse avait à sa disposition un trésor

de guerre dont l'emploi échappait au contrôle du Landtag.

Le système des virements, largement pratiqué, permettait en outre à son ministre de la guerre d'affecter à l'armement les économies réalisées sur telle ou telle fourniture, sur tel ou tel marché.

La République française, elle, livre au grand jour de la discussion publique jusqu'à l'emploi du dernier denier consacré à l'armement et à l'équipement de ses troupes.

Le rapport de M. Langlois entre dans des chicanes de 31 centimes par ration de fourrage, de cent sous par tunique de soldat.

La commission du budget entend imposer au ministre de la guerre, d'une manière absolue, invariable, la forme et la durée des marchés qu'il passe avec les fournisseurs, sans tenir compte des variations de la culture, du commerce, de l'industrie.

Elle proscriit à outrance toute espèce de virement.

Ce n'est plus le pouvoir législatif votant les dépenses et les recettes du Trésor,

C'est le pouvoir législatif se substituant au pouvoir exécutif dans l'administration proprement dite, et dans la partie de l'administration où le pouvoir exécutif devrait avoir toute la somme de liberté compatible avec le contrôle général des deniers de l'État.

Etranger.

L'INSURRECTION BULGARE.

Le gouvernement secret de Bulgarie a lancé, au nom de la nation bulgare, la proclamation suivante :

« Nous, le peuple chrétien des Bulgares, avons solennellement juré de conquérir l'indépendance et la liberté, et cette résolution inébranlable, nous l'annonçons au monde civilisé, et avec le plus vif désir que notre parole éveille un écho sympathique dans le cœur de tous les chrétiens, n'importe où ils se trouvent.

« Nous comptons avec assurance sur l'aide des nations chrétiennes, qui ont tout mis en œuvre pour détruire l'esclavage sur le globe terrestre, dans la lutte contre les violations de notre Eglise universelle, dans la lutte contre nos oppresseurs indignes qui, pendant des siècles, nous ont gouvernés tyranniquement, mais que nous ne voulons plus subir, ni supporter plus longtemps.

« On nous a privés des droits essentiels de l'homme ; nous sommes écrasés sous le fardeau d'impôts intolérables, qui sont perçus d'une façon inhumaine ; nous sommes livrés sans défense aux passions les plus féroces et aux actes infâmes de nos oppresseurs ; un peuple barbare nous foule aux pieds, peuple composé de fous fanatiques, dont la religion repose, sur ce principe : Haine et mort au christianisme ! Nous ne pouvons endurer une vie à laquelle le trépas est préférable.

« L'expérience que nous a donnée le passé nous a appris que l'on ne devait pas se fier aux promesses des mahométans. Les

réformes proposées ne sont qu'un moyen de nous amener à mettre bas les armes ; on voudrait nous livrer sans défense aux vicieux, sanguinaires et implacables mahométans.

« Les efforts de la diplomatie et ceux de nos amis dans d'autres pays, pour nous assurer la liberté, ne peuvent pas rester sans résultats. Nous espérons la conquérir avec Dieu et par nos propres forces.

« Nous nous adressons aux Grecs, aux Albanais qui ont la même religion que nous, nous nous adressons à nos frères Slaves, qui nous sont alliés par le sang, la race et la foi.

« Frères ! nous Bulgares, nous avons échangé la plume pour l'épée et nous ne remettrons pas au fourreau avant que notre pays soit entièrement et à jamais délivré du joug des tyrans, avant que notre nation puisse jouir en paix des fruits de la liberté de cette liberté si chère aux peuples qui en sont dignes.

« Unis, nous descendrons des montagnes, nous sortirons des vallées, nous chasserons étrangers, nous en détruirons jusqu'à la trace.

« Voulez-vous, pouvez-vous rester tranquilles dans vos demeures, tandis que nous combattons pour la liberté contre les tyrans musulmans ? Nous sommes convaincus qu'après avoir lu cet appel, vous vous réunirez de tous les points de la presqu'île des Balkans pour marcher le cœur joyeux et le bras fort contre l'impitoyable ennemi héréditaire, notre oppresseur, qui est né l'ennemi de nos descendants.

« Que le Grec, l'Albanais, le Roumain, comme le Serbe en Serbie, en Bosnie, dans l'Herzégovine, au Monténégro et dans la vieille Serbie, s'unissent à nous avec le but commun de chasser l'Ottoman de notre territoire.

« Oublions tous les préjugés mesquins que nous nous sommes acquis, et nous nous unissons tous pour conquérir notre liberté et jusqu'à ce que nous ne voyions plus un seul ennemi dans nos plaines bannies.

« Alors, mais seulement alors, nous arrêterons pour vous donner un gouvernement et garantir les intérêts communs.

« Soyons les dignes fils de nos anciens héros, qui dans les temps passés ont déployé nos étendards dans des milliers de combats et dont les exploits glorieux se célèbrent encore dans les chansons populaires au pays du Raïah.

« Chrétiens de la presqu'île des Balkans, ne devons-nous pas, nous aussi, laisser à nos descendants un souvenir de combats entre la croix et le croissant ? Ne voulons-nous pas fournir aux poètes de l'avenir des sujets pour de nouveaux chants populaires ?

« Ne voulons-nous pas donner matière à des hymnes, qui célèbreront nos exploits dans les combats pour la liberté, qui chanteront la lutte engagée pour délivrer le foyer, le toit, la patrie !

« Au combat, frères, pour la Sainte-Croix et la liberté dorée !

« Dans le Balkan, 13/25 juin 1876. »

vous en avez été témoin et vous avez pu en juger. Ma fille s'est accoutumée à vivre de moitié avec la vôtre ; elle en a besoin pour apprendre et pour être heureuse ; depuis qu'elle craint d'en être séparée, elle n'a plus de goût à rien, elle refuse tout travail et tout plaisir ; on dirait qu'on lui a ôté une portion de sa vie.

Geneviève l'interrompit pour exprimer sa reconnaissance d'une pareille affection.

— S'il est vrai que vous lui en sachiez gré, reprit madame Lefort, vous pouvez le lui prouver ; votre fille est pour Caroline une sœur de choix ; permettez qu'elle devienne une sœur véritable.

— Comment cela ? demandai-je.

— En nous la confiant, répliqua-t-elle.

Et comme elle vit que nous faisons tous deux un mouvement, elle s'écria :

— Ah ! rappelez-vous votre promesse ; vous vous êtes engagés à m'écouter jusqu'au bout. Je ne viens point vous proposer d'arracher Marianne à votre amitié, mais seulement de lui laisser accepter la nôtre. Il ne s'agit pas de lui ôter sa famille ; nous voulons lui en donner une seconde. J'aurai un enfant de plus sans que vous en ayez un de moins ; car tous vos droits vous resteront, et votre fille vous reviendra aussi souvent que vous le voudrez.

Geneviève et moi, nous primes la parole en même temps pour élever des objections.

— Attendez, interrompit de nouveau madame Lefort ; il faut me laisser tout dire. Ce que vous voulez avant tout, n'est-il pas vrai, c'est le bonheur de votre enfant ; votre plus cher souhait est de lui assurer un avenir tranquille. Eh bien, je m'en charge ! Non-seulement Marianne recevra la même éducation que ma fille et partagera tous ses divertissements, mais je m'engage à assurer sa position, à la doter ! Je n'ai qu'une fille, et je suis assez riche pour me donner ce plaisir.

La proposition était si extraordinaire, si inattendue, que nous en restâmes tout troublés ; elle s'en aperçut et se leva.

— Réfléchissez, dit-elle ; je ne veux pas vous surprendre ; demain vous me donnerez votre réponse, je prendrai alors mes mesures pour que mes promesses deviennent un engagement écrit et formel.

Geneviève lui saisit la main et voulut dire combien elle était touchée de tant de bonté.

— Ne me remerciez pas, continua madame Lefort ; ce que je fais est pour ma fille bien plus que pour la vôtre : en lui acquérant une compagnie dévouée, je l'enrichis. Vous trouverez dans ce carton un des habillements de Caroline ; il est destiné à sa sœur d'adoption. Je sens ce que cette explication a d'émouvant pour vous ; moi-même, voyez, j'ai peine à ne pas pleurer ; aussi, je désire éviter un second entretien sur ce sujet. Si vous vous décidez

à accepter mes propositions, conduisez-moi demain Marianne avec son nouveau costume, ce sera une preuve que Caroline peut la regarder comme sa sœur, sinon... épargnez à ma pauvre enfant et à moi-même le chagrin des adieux.

A ces mots, elle nous salua de la main et sortit.

J'étais resté immobile devant la porte, le front baissé, les bras pendants. Geneviève tomba sur une chaise, se couvrit la figure de son tablier et se mit à sangloter.

Nous demeurâmes ainsi longtemps sans nous rien dire, mais nous comprenant dans notre silence. Le même combat se faisait dans nos cœurs.

Malgré ce qu'avait pu dire madame Lefort, nous sentions bien qu'en lui confiant Marianne nous renoncions à la meilleure part de nos droits, que l'enfant changeait de famille et que nous ne pouvions plus espérer que la seconde place dans son attachement ; mais les avantages proposés étaient sérieux.

Quelle prospère que fût, pour le moment, ma situation, je savais par expérience que d'une heure à l'autre tout pouvait changer.

Une faillite n'avait qu'à compromettre mon crédit, une maladie qu'à déranger mes affaires, ma mort qu'à exposer ceux qui survivraient à la pauvreté !

Ce que nous offrait madame Lefort était profitable pour Geneviève et pour moi, mais profitable à Marianne. Si, en songeant à nous, il était tenté de refuser, en ne s'occupant que de notre bien, il était peut-être prudent de consentir.

Cette dernière idée finit par dominer. Après tout, les parents vivaient pour leurs enfants, non pour eux-mêmes.

Chacun de nous avait fait ces réflexions de ce côté, et quand nous pûmes causer nous étions arrivés tous deux à la même pensée.

Geneviève pleurait ; bien que je ne fusse guère plus vaillant, je tâchai de la rassurer.

— Allons, du calme ! lui dis-je en parlant bas de peur de pleurer ; il ne s'agit pas de s'amoindrir, mais de faire son devoir. Pourquoi s'afflige-t-on notre enfant doit être heureuse ? Remercions Dieu de nous donner l'occasion d'un sacrifice à son profit ; c'est preuve qu'il nous estime et qu'il nous aime.

Cependant je ne dormis guère cette nuit, et me levai le lendemain au point du jour.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

NÉCROLOGIE SAUMUROISE.

Le 29 juin dernier, l'un de nos compatriotes des plus distingués par son mérite, M. Jean Courtiller, s'est éteint à sa terre de la Motte, commune de Varennes-sur-Loire, à l'âge de 85 ans.

Né à Saumur en 1794, il était le frère aîné de M. Auguste Courtiller, dont les services urbains sont encore présents à la mémoire de tous et qui l'a devancé d'un an dans la tombe.

Le nom de M. Jean Courtiller doit figurer dans nos annales saumuroises à côté de celui de son père; comme lui, il fera honneur à sa ville natale.

Il appartenait à cette catégorie d'hommes qui pensent que chacun doit payer son tribut à la société par un travail en rapport avec ses aptitudes intellectuelles et son éducation.

Par des études solides au collège de Saumur, M. Jean Courtiller se disposa à la science du droit civil, il obtint le grade de licencié en droit et vint exercer la profession d'avocat près la Cour d'appel d'Angers.

Dans le cours de cette carrière il plaida et rédigea avec talent des mémoires, suivant l'usage du Palais à son époque, dans plusieurs affaires civiles et commerciales pendantes devant les tribunaux de notre cité; nous nous rappelons d'avoir lu en tête de l'un de ces mémoires, écrit pour la défense d'un commerçant accusé de mauvaise foi par un autre commerçant, cet épigraphe spirituelle emprunté à Tacite :

« Quis tulerit Gracchos de seditione querentes? »

« Qui peut supporter d'entendre les Gracques se plaindre des séditions ! »

C'est de l'exercice de la profession d'avocat qu'il parvint, après 1830, aux fonctions de conseiller à la Cour d'Angers; il s'y fit remarquer par ses lumières et son esprit pratique. La croix de chevalier de la Légion d'Honneur vint couronner sa carrière de magistrat.

Ces dernières fonctions le tinrent éloigné de Saumur, mais des relations de famille l'y attirèrent durant les vacances, tandis que des intérêts de propriété l'appelaient dans l'arrondissement de cette ville. C'est ainsi que le canton nord-est, d'où relève Varennes-sur-Loire, le nomma membre du Conseil général après la mort d'un homme de bien, M. Charles Budan de Russé.

M. Jean Courtiller a rempli ce mandat avec le dévouement et l'expérience qui lui étaient propres jusqu'au jour où son grand âge l'obligea de le rendre à ses mandataires qui désiraient ardemment de le lui continuer. Il les en remercia avec cette affabilité qu'il apportait dans toutes les relations ordinaires de la vie.

M. Courtiller aimait Saumur, il y avait repris son domicile avec la retraite de conseiller honoraire; il se plaisait à rappeler aux amis qui le visitaient les souvenirs de sa jeunesse, les traditions historiques de son pays; plus d'une fois nous avons reçu de lui des détails qui ont éclairé la rédaction de nos Chroniques saumuroises.

Un chagrin profond attrista la vie de notre concitoyen et celle de sa compagne, M^{lle} Elise Bonnemère; ce chagrin, il suffit de l'énoncer pour qu'il soit compris et partagé: une fille unique, fruit de leur union, mourut à 46 ans !

A partir de ce jour de deuil, M. et M^{me} Courtiller-Bonnemère vécurent dans la douleur, mais résignés à la volonté de Dieu, loin du monde et de ses plaisirs.

Le monde ne les a point oubliés, ils surent être utiles et bienfaisants.

PAUL RATOUIS.

Le ministre de la guerre vient de décider définitivement qu'à l'avenir, chaque année, deux classes de réservistes seront appelées sous les drapeaux pour prendre part aux manœuvres d'automne. De la sorte, les compagnies et bataillons atteindront à peu près à la moitié de l'effectif du pied de guerre, ce qui permettra de rendre les exercices réellement sérieux et instructifs.

Cette année, comme nous l'avons dit, ce sont les classes 1868 et 1869 qui seront convoquées pendant vingt-huit jours. L'appel aura lieu à époques variables, suivant les régions.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Invalidation de M. de Mun, par 297 voix contre 174. Ont voté l'invalidation: MM. Benoist et Maillé. Ont voté contre: MM.

Berger, Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland. N'a pas pris part au vote: M. L. Janvier de la Motte.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. Ardoin, jeune architecte, vient de se fixer dans notre ville. M. Ardoin n'en est plus à son début; nous savons diverses constructions particulières qu'il a dirigées à la complète satisfaction de ses clients, et plusieurs bâtiments communaux, maisons d'école, mairies, etc., qu'il a construits dans un chef-lieu de canton de Loir-et-Cher, et dont un journal du département rendant compte de l'inauguration de ces établissements municipaux a fait le plus grand éloge.

Festival de Doué.

Nous avons publié, samedi, le programme du grand Festival qui aura lieu à Doué dimanche prochain, 23 juillet, et dans lequel figureront les musiques de Doué, Argenton-Château, Chavagnes, Soulanges, Saint-Mathurin, Thouarcé, Thouars, Brissac et Vihiers.

Il nous reste à donner la désignation des morceaux qui seront exécutés au Concert de jour ainsi qu'au Festival.

Programme du Concert donné, à 3 heures, sur la place de l'Hôpital.

1. La Grange aux Belles, ouverture. Tilliard.
2. Annette, polka. Tilliard.
3. Diane de Poitiers, fantaisie. Marie.
4. Fantaisie sur la Fanchonnette. Clapissou.
5. Souvenir de Jouannette, fantaisie. V. Pinault.
6. Fantaisie sur la Muette de Portici. Auber.
7. Après la Guerre, polka avec solo de piston. Marie.
8. Fantaisie sur les Dragons de Villars. Maillard.
9. La Grange aux Belles, ouverture. Tilliard.
10. Les Diabliesses, polka. Bléger.
11. La Sierra Nevada, fantaisie. Guilbert.
12. Cœlia, valse. Guilbert.

Programme du Festival donné, à 8 heures 1/2 du soir, sur la place du Champ-de-Foire, par toutes les Sociétés réunies.

- 1^o Le Départ, pas redoublé. Hemmerlé.
- 2^o La Triomphale, marche. Tilliard.
- 3^o Le Spartiate, pas redoublé. Guilbert.
- 4^o La Délivrance, marche. V. Pinault.
- 5^o La Griffierie, polka. Fayre-Danne.

LA GRÈVE DES MENUISIERS A ANGERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Les grèves se multiplient à Angers : après la grève des maçons, nous avons eu la grève des ouvriers charpentiers, puis celle des couvreurs, celle des filassiers, et enfin la grève des ouvriers menuisiers en bâtiment. Cette dernière dure depuis la Saint-Jean; et il serait temps qu'un accord, donnant satisfaction à tout le monde, y mit fin.

« Deux ouvriers menuisiers, délégués de la commission des menuisiers en grève, sont venus nous trouver hier et nous ont exposé les motifs de la grève. Nous n'avons point à nous prononcer entre ouvriers et patrons, mais nous pouvons exposer les faits : c'est ce que nous faisons.

« D'après la nature de leur travail, les ouvriers menuisiers se divisent en deux branches : les menuisiers ébénistes qui travaillent le meuble, les menuisiers qui travaillent au bâtiment : croisées, portes, planchers, parquets, lambris. Ces derniers seuls sont en grève, au nombre de 160 environ.

« Leurs tarifs de paiement datent de 1865 et n'ont pas été révisés depuis cette époque. Le prix moyen de la journée de 12 heures de travail est de 3 fr.; ils demandent une augmentation qui le porterait à une moyenne de 3 fr. 60 à 3 fr. 75.

« Ils ont réclamé le 1^{er} juin dernier la révision du tarif, proposant l'adoption d'un tarif moyen entre les prix de Nantes et de Tours, ou seulement l'adoption des prix de Tours, qui sont plus forts que ceux d'Angers mais moins élevés que ceux de Nantes. Le 26 juin, la chambre syndicale des patrons menuisiers a répondu qu'elle ne pouvait accepter la révision demandée, et les ouvriers se sont mis en grève.

« La chambre syndicale des patrons menuisiers propose une diminution sur le prix des planchers et une augmentation sur les travaux d'assemblage, tels que portes, croisées. Pour les planchers, la commission des ouvriers menuisiers en bâtiments n'accepte pas la diminution, elle réclame le prix d'avant la grève; pour les travaux d'assemblage, l'augmentation de 40 centimes par

mètre proposée par les patrons est déclarée insuffisante : au lieu de 40 centimes, les ouvriers veulent une augmentation de 20 centimes par mètre. L'augmentation — nous ont dit les délégués — serait encore assez minime, car un bon ouvrier ne fait pas 2 mètres de travaux d'assemblage dans sa journée.

« En attendant, ouvriers, patrons et clients souffrent de la grève. Pour les patrons, le travail est arrêté en grande partie, sauf chez ceux qui ont des machines que des manœuvres peuvent mettre en état; pour les ouvriers, la plupart travaillent en campagne, où ils gagnent outre leur nourriture 1 fr. 50 ou 2 fr., mais leurs femmes et leurs enfants sont à Angers, et l'on comprend tous les ennuis de cette situation.

« Pour tout le monde, il serait donc fort désirable qu'un accord à l'amiable intervint promptement, satisfaisant les ouvriers, ne mécontentant pas les patrons, et n'augmentant pas non plus le prix de revient pour le client. Espérons que, malgré les difficultés, la chambre syndicale des patrons et la commission des ouvriers arriveront à tout concilier, et que nous pourrions bientôt annoncer la fin de la grève.

» Edgard GRANGE. »

Nous lisons dans la Gazette médicale :

« Parmi les progrès les mieux réalisés, il est juste de citer le Biberon Robert, qui a la propriété de ne pas soumettre le nourrisson à une succion pénible et dommageable pour ses poumons.

« Cet appareil est heureusement très-répandu, et les premières récompenses qu'il a toujours obtenues dans toutes les expositions doivent encourager les mères de famille à employer le Biberon Robert préférablement à tout autre système.

» D^r BERTHERAND,

» Correspondant de l'Académie de Médecine. »

Faits divers.

Le journal le Havre parle, dans sa chronique locale, des ingénieuses combinaisons de fleurs et de plantes adoptées par M. Touchard, chef des cultures de la ville, pour décorer le jardin public.

L'emplacement développe un front courbe de plus deux mètres de large, adossé aux puissantes masses vertes du massif nord-est du square.

Sur cette bande, légèrement inclinée, le jardinier-brodeur a tracé en lettres rouges, hautes de un mètre, ces mots :

VILLE DU HAVRE.

Ces lettres, composées de plants d'Alternanthera, ressortent vigoureusement sur un fond argenté formé de Mesembrianthemum.

Un cordon de Pyrethrum, d'un beau jaune doré, entoure tout le dessin et la légende est bordée, à la partie inférieure, d'un rang d'Etcheverria.

Au-dessous de la légende, un dessin à compartiments va renfermer des plantes à couleurs vives : Lobelia de diverses variétés; gnaphales, sedums, fuchsias panachés, amarantes, etc., etc.

Il doit entrer près de 3,000 plantes dans cet ingénieux tableau.

L'abbaye célèbre des Trois-Fontaines, voisine de Saint-Paul hors les Murs, aux environs de Rome, était abandonnée depuis longtemps à cause du mauvais air. En 1868, les trappistes de France s'y établirent pour s'y livrer à l'agriculture, comme leur règle le leur impose; mais ils ne pouvaient y séjourner toute l'année. Pendant l'été, ils revenaient chaque soir à Rome.

L'un des religieux, le P. Gallas, passionné pour la culture de l'eucalyptus, entreprit d'assainir les environs de l'abbaye par la culture de l'arbre australien. Ses efforts ont été récompensés par un si grand succès, qu'aujourd'hui les trappistes agriculteurs n'ont plus besoin de revenir journellement à Rome afin d'éviter les fièvres.

Le père Gallas cultive des eucalyptus de plusieurs espèces et il les a si bien soignées, qu'il a obtenu les effets de d'autres agriculteurs ont vainement attendu de leurs plantations.

L'air du bassin des Trois-Fontaines s'est tellement purifié que les religieux y demeurent jour et nuit, comme nous l'avons dit, sans aucun danger pour leur santé.

Ils ont composé un élixir d'eucalyptus

beaucoup mieux. Ils n'ont pas fait de sous la même étiquette. On des deux li-reclame; mais la comparaison de celle queurs est tout à fait à l'avantage de celle des trappistes des Trois-Fontaines. Chaque jour les religieux agriculteurs en boivent un petit verre avant d'aller aux champs.

Le comice agricole de Rome a constaté les succès du P. Gallas, plusieurs de ses membres sont allés visiter ses plantations et lui ont demandé des plants et des graines en lui offrant leurs sincères compliments.

LE TOUR DU MONDE A LA NAGE.

On mande de Berlin au Journal d'Alsace que le capitaine Boyton, l'audacieux nageur, se trouve en ce moment en représentation à Friedrichshagen et est sur le point d'entreprendre un voyage autour du monde, qu'il s'est engagé à effectuer, non en quatre-vingts jours, mais en cinq ans et toujours à la nage. D'après ses traités, le capitaine gagnera d'abord Gènes, puis Vienne, Saint-Petersbourg et Moscou, la Suède, la Norvège et le Danemark; se rendra ensuite en France, en Espagne et en Portugal et retournera en Italie.

Il visitera la Turquie, la Russie méridionale, traversera le canal de Suez, pour gagner, toujours en nageant, Alexandrie, Bombay, Madras, Calcutta, Java, l'Australie, Siam, la Chine, le Japon, San-Francisco, et de là, par Panama, et en longeant les côtes, il abordera à New-York.

Le célèbre nageur emmènera avec lui, autour du monde, un reporter berlinois.

Le nommé T... était accusé d'avoir volé un pantalon appartenant à un fripier.

Le magistrat, trouvant les preuves insuffisantes, remet l'accusé en liberté, séance tenante.

Cependant, il reste immobile. Son avocat vient lui dire qu'il est libre... mais l'autre ne bouge pas plus qu'une borne. La salle est devenue presque vide... il attend encore.

L'avocat, impatienté, lui demande avec autorité pour quel motif il persiste à demeurer ?

T... se penche vers l'oreille de l'homme de loi et lui dit à voix basse :

— Le fait est que je n'ai pas voulu sortir avant les témoins.

— Pourquoi cela ?

— Je porte le pantalon que j'ai volé.

Motus!

Dernières Nouvelles.

L'ambassade ottomane communique la dépêche suivante :

Constantinople, 15 juillet, soir.

Nos troupes irrégulières ont attaqué aujourd'hui les Serbes au-delà de Chebir-Keny.

Après trois heures de combat, elles les ont obligés d'abandonner toutes leurs positions avec des pertes considérables; parmi les morts se trouve un major serbe. Nos troupes ont poursuivi l'ennemi pendant une heure et se sont rendues maîtresses de toutes les positions qu'il avait occupées.

Belgrade, 16 juillet.

Le général Stratimirovich a été conduit hier à la frontière, sous escorte.

De nombreuses offres de service arrivent ici de toutes les parties de l'Europe.

(Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

Publications de mariage.

Frédéric Tessier, cultivateur, de Saint-Lambert-des-Levées, et Marie-Louise Bezar, domestique, de Saumur.

Pierre Luçon, employé au chemin de fer, de Saumur, et Jeanne-Marie Péan, tailleur, de Varades (Loire-Inférieure).

Etienne-Claude-François-Marie Dubois, pâtissier, de Saumur, et Gabrielle-Marie Coudret, sans profession, de La Flèche.

Victor Rouger, boulanger, de Saumur, et Sophie Mondon, couturière, même ville.

Georges David, cocher, de Saumur, et Avéline Dureau, femme de chambre, même ville.

Louis Bateau, cultivateur, de Brézé, et Marie-Ernestine Guyot, domestique, de Saumur.

